

Lettre à EDF version modifiée par Danièle

Comme vous le savez, votre filiale à 100 % ERDF installe actuellement dans toute la France des compteurs Linky dont elle reconnaît elle-même qu'ils provoquent des pannes et des incendies.

Extrait de l'intervention de Bernard Lassus, responsable Linky d'ERDF, sur RMC le samedi 16 janvier 2016 entre 9h et 10h dans l'émission "Notre maison" (animateur : François Sorel)

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/rmc-16-janvier-2016-bernard-lassus-erdf-reconnait-8-incendies-dus-au-linky.mp3>

Démenti sur la formation des poseurs de Linky : Annonce de recrutement en INTERIM, aucune expérience ni formation requise en électricité, pas de formation prévue après l'embauche : Technicien en compteurs d'énergie H/F, Paris, Partenaires, mise en ligne fin décembre 2015

<http://www.santepublique-editions.fr/images/copie-ecran-INDEED-annonce-recrutement-Linky.png>

Comme vous le savez sans doute, le public ne fait pas la différence entre les deux sociétés EDF et ERDF votre image est donc altérée par ce genre de spectacle : Le directeur de Linky a menti en direct à Jean-Jacques Bourdin (Rmc/BFMTV)

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Fz4eKH-mAd4&sns=em>

Ce qui est plus grave, c'est qu'ERDF affirme être assuré par "EDF ASSURANCE". Voici l'extrait (anonymisé) d'un mail que j'ai reçu il y a une semaine :

"Cela nous a été confirmé de deux sources : le ... 2016, en personne, par le directeur d'ERDF ... et son Responsable des Collectivités locales, Monsieur ... qui nous ont confirmé l'absence d'assurance d'ERDF et leur couverture part EDF Assurance ; Par AVIVA Assurances, mon agence de ... qui m'a représenté dans 2 réclamations contre EDF Assurance pour défaillance du réseau d'ERDF (surcharge et retour de foudre pour plus de € de dégâts, ...).

Les assureurs transigent avec EDF Assurance et règlent 9 cas sur 10 «sans preuve de responsabilité » car EDF refuse d'emblée toute responsabilité; le règlement hors court se fait donc sur cette base."

Donc, vraiment, non, il n'y a pas de différence entre ERDF et EDF/EDF Assurance. Ce sont des poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres.

Les sinistres provoqués par le Linky (les pannes et incendies de 2010 continuent en 2016) seront à la charge d'ERDF/EDF Assurances.

Au moment où EDF vient de mendier 3 milliards d'euros à l'Etat :

http://www.lepoint.fr/economie/edf-l-etat-va-renflouer-a-hauteur-de-3-milliards-d-euros-22-04-2016-2034348_28.php

chacun sait qu'elle ne pourra pas assumer les sinistres à venir, causés par le Linky :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-11-01-2016.pps>

Le film de Brian Thiersen "Les incendies de compteurs 'intelligents' : Questions brûlantes, réponses choquantes" récemment mis en ligne avec sous-titrage en français, montre les problèmes causés par les compteurs intelligents en Amérique du Nord.

<https://takebackyourpower.net/smart-meter-fires-2016-video>

Pour voir la version sous-titrée en français, lancez la vidéo, puis cliquez rapidement sur la roue crantée en bas à droite de l'écran de la vidéo : Paramètres > Sous-titres > Français

En Amérique du Nord (USA/Canada), plusieurs centaines de milliers de compteurs ont été retirés après des explosions et des incendies.

Le Linky présente au moins deux points communs avec les "smart meters" présentés dans le film.

Deux fabricants sont les mêmes (Itron et Landis + Gyr, sociétés japonaises - Landis + Gyr, basée en Suisse, est filiale de Toshiba), et la fonctionnalité de déconnexion à distance, identifiée comme le facteur majeur d'incendie de ces compteurs 'intelligents' dans le film, est également présente sur l'intégralité des Linky français.

Je vous invite également à prendre connaissance de l'interview de M. Cyril Charles, spécialiste de la prévention des incendies, qui met en lumière un autre scandale de sécurité publique : les incendies d'origine électrique sont évitables !

Dans cette interview, M. Cyril Charles donne son avis sur les compteurs Linky et cela fait donc une double raison de la lire.

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/interview-cyril-charles-on-pourrait-prevenir-la-quasi-totalite-des-incendies-d-origine-electrique.pdf>

Sa technologie qui aurait pu et dû être homologuée depuis 2001 est toujours bloquée actuellement. Compte tenu du rôle d'EDF dans les homologations, vous êtes bien placés, depuis l'intérieur d'EDF, pour intervenir afin que son homologation intervienne rapidement. C'est en tous cas la demande solennelle que je vous fais aujourd'hui par le présent mail.

En effet, le nombre d'incendies d'origine électrique est d'ores et déjà estimé à 80.000 par an, qui provoquent 200 morts et 4000 blessés !

Cette homologation est donc une urgence de sécurité électrique et de sécurité publique.

Dans un tel contexte, le déploiement du Linky, qui risque de provoquer des incendies supplémentaires, doit être suspendu et je vous demande solennellement de vous y opposer formellement.

Vous avez la capacité, par exemple, d'exiger l'instauration d'un diagnostic électrique obligatoire avant la pose du Linky.

Cette idée ne vient pas de moi, mais du responsable "Réseaux" d'une ville de plus de 100.000 habitants, qui voit régulièrement l'état de vétusté des installations électriques (datant des années 60) lors des incendies d'origine électrique lorsqu'il est d'astreinte, et ce depuis 20 ans.

Tous les électriciens qualifiés à qui j'en ai parlé souscrivent à cette préconisation.

Or les poseurs de Linky sont totalement incapables de vérifier si l'installation est en conformité avec la norme NF C 15-100, et ce pour plusieurs raisons :

1. Ils ne sont absolument pas compétents pour ce faire, compte tenu des critères de recrutement.
2. Ils n'ont pas le temps de le faire (30 minutes chrono par Linky posé).
3. Ils réalisent souvent la pose en l'absence des occupants, lorsque le compteur est en extérieur, donc ne peuvent pas accéder au tableau.

Question : pourquoi ce point n'est-il soulevé qu'aujourd'hui, 6 ans après l'expérimentation effectuée en 2010 ?

Donc oui, EDF est concernée par le Linky, et nous attendons avec grande impatience votre position sur ce sujet, compte tenu du fiasco prévisible :

<http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-le-nouveau-compteur-electrique-evolue-un-fiasco-technique-industriel-financier-et-sanitaire.html>

Un retraité d'EDF a attiré mon attention sur la dégringolade financière et boursière d'EDF, tombée de 128 milliards d'euros en 2007 :

<http://www.usinenouvelle.com/article/l-etat-un-tresor-public-de-600-milliards-d-euros.N57315>

à 24 milliards en décembre 2015, juste avant qu'Euronext ne décide de l'évincer du CAC 40 :

<http://www.europe1.fr/economie/pourquoi-edf-est-il-evince-du-cac-40-2632883>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/extrait-du-mail-du-11-decembre-2015.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/cours-de-bourse-EDF-boursorama-historique.doc>

Cerise sur le gâteau, le directeur financier d'EDF a claqué la porte en raison du risque industriel qu'il ne voulait pas assumer, un investissement de 23 milliards d'euros (montant du budget total en partie financé par d'autres partenaires non encore trouvés...) dans les centrales nucléaires EPR britanniques :

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/021746248432-edf-le-directeur-financier-thomas-piquemal-demissionne-1204969.php>

Le Linky ne coûtera pas que 7 ou 10 milliards d'euros, il mettra aussi à mal la robustesse des réseaux patiemment, chèrement et fièrement acquise depuis la grande panne de 1976, car demain des pirates informatiques et autres cyber-terroristes pourront provoquer le black-out :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Appel.pdf>

Donc oui, EDF est concernée au premier chef par le Linky.

C'est d'ailleurs Jean-Bernard Lévy, Pdg d'EDF, qui a annoncé dès le 18 octobre 2015 le grand lancement du Linky pour le 1er décembre 2015 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/JB-Levy-itv-le-grand-rendez-vous-18-10-2015.pdf>

C'est pourquoi il est légitime que nous vous sollicitons aujourd'hui pour vous élever contre les aberrations du Linky.

Vous ne pouvez pas répondre comme vous l'avez fait le 26 avril 2016 :

"Nous tenons à vous préciser que LINKY est le compteur communicant développé par le distributeur ERDF qui est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en France. ERDF assure la distribution et relève le comptage de l'énergie pour le compte de tous les opérateurs en France. Ce n'est donc pas EDF qui gère le déploiement de LINKY. En conséquence, le compteur communicant LINKY ne relève absolument pas du domaine de compétences du CCE d'EDF. Il est donc inutile de continuer à nous adresser vos messages. Nous vous remercions de nous supprimer de votre liste de diffusion."

Vous êtes concernés car vous aussi, vous risquez de périr dans un incendie causé par le Linky, ou de subir des pannes. J'ai, via un retraité EDF, appris qu'une retraitée d'ERDF a la carte électronique de sa chaudière en panne depuis l'installation du Linky, en son absence, il y a plusieurs semaines, et on la "balade" de services en service, personne ne veut payer la réparation... Il ne s'agit pas d'un incident car il n'est pas isolé, j'ai reçu d'autres témoignages).

Nous savons qu'à tous les niveaux d'EDF, il se dit que le Linky n'est "pas fiable" : au plus haut niveau de l'entreprise, par les retraités et par les sous-traitants.

Nous sommes tous concernés, nous vous demandons de prendre ouvertement position contre le Linky qui va mettre à bas le service public de l'électricité en France.

Dans l'attente et dans l'espoir que vous ferez un geste pour protéger la population française, en tant que professionnels responsables.

Danielle D.